

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-35

L'an deux mil vingt-deux

Le premier septembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusé : /

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 25 août 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n° DEL2022-22 du 7 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements de crédits sur le budget principal, en dépenses, pour des opérations réelles,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 667,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 667,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 667,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 667,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 667,00 €	1 667,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	30 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	220,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	30 220,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 220,00 €	30 220,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 sur le budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

